

SERVICE FINANCES
EM/GLN

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MAI 2008

DELIBERATION

OBJET : Budget principal – affectation du résultat 2007

Le cadre budgétaire et comptable M14 appliqué par la ville de Ploemeur au budget principal fait obligation de soumettre à délibération du conseil municipal, l'affectation du résultat de fonctionnement de ce budget.

Après avoir voté le compte administratif 2007 de la ville et le compte de gestion établi par la trésorière principale, le maire propose au conseil municipal de procéder à cette affectation dans les conditions suivantes.

- | | |
|--|----------------|
| - Résultat d'exploitation à la clôture de l'exercice 2007 | 2.357.758,75 € |
| - Affectation aux réserves compte 1068 pour financement de la section investissement | 2.357.758,75 € |

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », et après en avoir délibéré,

APPROUVE cette proposition, par 31 voix pour et 2 abstentions.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
L'Adjointe déléguée,

Marie-Bernadette LE NEVE.